

L'assistance au développement et l'action de la Banque Mondiale

Autor(en): **Rist, Léonard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **24 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-136036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'assistance au développement et l'action de la Banque Mondiale ¹

Léonard Rist

Conseiller spécial du président
de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement,
Washington

L'hospitalité helvétique à l'égard des victimes des conflits internationaux est une tradition ancienne et bien établie. Peut-être me permettra-t-on de rappeler que ma famille en a bénéficié. Après la guerre de 70, un jeune médecin strasbourgeois, qui s'appelait Adrien Rist, a été accueilli par le canton de Vaud et chargé de la réorganisation de ce qu'on appelle aujourd'hui l'Hôpital de Cery. C'est ainsi que mon père, l'économiste Charles Rist, est né à Prilly-sur-Lausanne en 1873. C'est seulement quand ses enfants eurent atteint l'âge de faire leurs études que mon grand-père médecin rentra en France, mais toute son éducation secondaire mon père l'avait reçue ici dans une école dont il a toujours gardé un souvenir excellent, qui s'appelait à l'époque le Collège Gaillard.

D'un autre côté de ma famille, il y a du sang genevois et je n'ai pas besoin de dire que nous hésitons encore pour savoir si nous devons appeler ce beau lac le lac Léman ou le lac de Genève... Aussi est-ce pour moi un plaisir sans mélange que de m'exprimer à Lausanne que je croyais bien connaître dans ma jeunesse et de découvrir que d'Ouchy à Sauvabelin on construit encore et que l'on n'a pas supprimé le Grand-Pont.

Cependant, ce n'est pas du canton de Vaud que je dois parler, mais bien des activités de l'institution à laquelle j'appartiens depuis vingt ans, à savoir la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Lorsque les experts financiers des pays alliés se réunirent à Bretton Woods en mars 1944, ils affrontaient deux problèmes immenses. D'abord, comment éviter le chaos monétaire quand la guerre prendrait fin. C'est pour y répondre que fut organisé le Fonds monétaire international — et s'il a rendu des services considérables durant le retour à une économie de paix, nous savons tous qu'aujourd'hui son rôle n'est pas moins important, car en période de paix l'évolution divergente des économies nationales pose des problèmes graves sur le plan monétaire. Seule, la coopération internationale peut aider à les résoudre.

¹ Conférence organisée en janvier 1966 par l'Association des gradués en sciences sociales, économiques et commerciales de l'Université de Lausanne, l'Association des Industries vaudoises, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs, la Société d'études économiques et sociales et l'Association des intérêts de Lausanne (ADIL).

Deuxième problème: comment encourager les mouvements internationaux de capitaux. La nécessité de trouver des capitaux à long terme pour aider à la reconstruction des économies éprouvées par la guerre ne pouvait échapper à personne, mais il est remarquable que les besoins en capitaux à long terme pour faciliter le développement des économies moins avancées soient apparus dès cette époque comme d'une importance égale.

Si l'on se souvient de la situation existant alors, le monde financier ne pouvait pas envisager l'avenir sans grandes appréhensions. Dans la période qui avait suivi la première guerre on avait, par des émissions publiques, facilité le rétablissement de la situation financière en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Autriche et même en Roumanie et en Pologne, et on avait poussé le développement de pays comme l'Argentine et quelques-uns de ses voisins d'Amérique latine, du Japon, de l'Australie, etc. Mais la grande crise de 1930 et les désastres qui l'avaient accompagnée n'avaient pas seulement ébranlé les équilibres monétaires: ils avaient aussi rendu impopulaire le crédit international à long terme; trop de défaillances graves avaient découragé l'épargne de s'engager sur le plan international. Néanmoins certains marchés financiers fonctionnaient encore après la guerre de 1939-1945 et le marché américain en particulier fonctionnait très activement. D'où l'idée, qui s'est révélée si fertile, que l'on pourrait mobiliser des épargnes nationales en leur donnant la garantie des pays créanciers et les prêter à long terme à des pays qui n'ont pas le crédit suffisant pour s'adresser eux-mêmes au marché. C'est sur cette idée qu'est fondée la Banque Internationale.

Les Etats actionnaires de la Banque sont en effet solidairement garants des obligations émises par l'institution et ce sont ces mêmes Etats, par le Conseil d'administration qu'ils désignent, qui décident qui aura le bénéfice des prêts qu'elle peut consentir. Au début c'est essentiellement la garantie américaine qui permit l'émission de nos emprunts sur le marché, mais aujourd'hui le retour à la santé financière des principaux pays créanciers est venu renforcer le crédit de notre institution.

En mai 1946, il y a près de vingt ans, le Conseil d'administration de la Banque tenait sa première réunion à Washington. Il était composé de 12 membres représentant les 48 pays qui avaient souscrit à son capital. Ce même Conseil compte aujourd'hui 20 membres représentant 103 pays. La Confédération helvétique n'en fait pas partie. Il est, en effet, nécessaire d'être membre du Fonds monétaire pour faire partie de la Banque et cela a été considéré par Berne comme un obstacle. Mais, comme nous le verrons plus loin, cela n'a pas empêché la Suisse de participer largement aux opérations financières de la Banque et de son groupe. Par contre, la Russie, qui avait signé les accords de Bretton Woods, ne les a jamais ratifiés. La Pologne et la Tchécoslovaquie ont fait partie de nos institutions pendant les premières années, puis se sont retirées, ainsi que Cuba. La Yougoslavie a été pays membre depuis le début et a d'ailleurs bénéficié de nos prêts. L'Indonésie s'est retirée en 1965.

Le Groupe de la Banque

Ainsi la composition de nos membres a changé sensiblement depuis l'origine. D'autres changements importants se sont produits, dictés par une compréhension plus approfondie des difficultés auxquelles se heurte le développement économique. Nous en reparlerons plus tard, mais il faut en mentionner tout de suite un particulièrement important. Nous avons aujourd'hui tendance à parler moins de la Banque que du « Groupe de la Banque ». Celle-ci s'est en effet adjoint deux institutions affiliées: l'Association internationale de développement, en 1960, et la Société financière internationale, en 1956. Pourquoi? C'est que des besoins nouveaux sont apparus, insoupçonnés à l'origine, et auxquels ses statuts propres ne lui permettaient pas de faire face. Une brève description des trois institutions s'impose.

Toutes les trois ont à leur tête le même président, M. George Woods, et le même conseil d'administration. Leur personnel est en grande partie commun mais leurs opérations sont différentes.

Commençons par la Banque elle-même. Elle peut offrir aux pays membres des prêts à des conditions dites normales ou commerciales, c'est-à-dire aujourd'hui entre 5,5 et 6,5 %, à 15 ou 25 ans, exceptionnellement à 35 ans, d'échéance finale. Cela pour des montants qu'ils n'ont pas l'espoir d'obtenir sur les marchés financiers. Le nombre des prêts ainsi consentis s'élevait au 31 décembre 1965 à 444 et leur montant total à près de 9,5 milliards de dollars. Ce total a été atteint après une accélération assez sensible au cours des dernières années, puisque les engagements, qui atteignaient environ 500 à 600 millions par an jusqu'en 1961, sont passés à 800 millions de dollars en 1963-64 et à plus de 1 milliard au cours de 1964-65. C'est l'Asie qui est le principal bénéficiaire des prêts de la Banque avec 3,1 milliards de dollars (dont 972 millions pour l'Inde). Viennent ensuite l'Amérique latine, avec 2,5 milliards, l'Europe, avec 2 milliards, l'Afrique, avec 1,2 milliard, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avec 500 millions environ.

Notons ici que sur l'ensemble de ces prêts la reconstruction de l'Europe n'a absorbé que 500 millions. Il s'est révélé en effet, dès 1947, que les moyens que la Banque pouvait mettre à la disposition des pays dévastés par la guerre étaient sans commune mesure avec leurs besoins. L'aide directe du Gouvernement américain a dû y faire face. Est-il besoin de rappeler le prêt de 3,75 milliards de dollars consenti à la Grande-Bretagne aussitôt après la guerre, les opérations considérables de l'Export-Import Bank, puis l'aide dite intérimaire, enfin le Plan Marshall. Grâce à cet effort magnifique de Washington, la Banque put se consacrer dès 1947-48 au développement économique. A vrai dire, il faut interpréter ce mot dans un sens large, car toute une série de pays qu'on ne saurait appeler sous-développés ont fait appel à elle quand les marchés financiers internationaux ne suffisaient pas à faire face à leurs besoins d'investissement. Ce fut le cas à plusieurs reprises pour l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Hollande, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Norvège et plus récemment la Nouvelle-Zélande.

Il n'en reste pas moins que la plus grande partie des prêts de la Banque a été consacrée à des pays en voie de développement dont le revenu par tête était relativement bas et le crédit extérieur mal établi. C'est d'eux surtout que nous parlerons aujourd'hui et c'est pour répondre à certains de leurs problèmes que fut fondée l'Association internationale de développement. En effet, avec les années, certains de nos pays membres ont vu leur endettement extérieur s'accroître sensiblement et la charge annuelle en découlant est apparue de plus en plus lourde. D'autres — et c'est le cas de plusieurs pays d'Afrique — ont un revenu par tête relativement faible, des ressources de change limitées mais, eux aussi, ont des besoins d'investissement urgents. Cette constatation entraîna la fondation, en 1960, de l'Association internationale de développement. Presque tous les Etats membres de la Banque en font partie et elle compte aujourd'hui 96 pays membres. L'Association fait des crédits à très long terme, à des conditions de faveur: 50 ans d'échéance finale, avec 10 ans d'amortissement différé et une commission de $\frac{3}{4}$ % qui tient lieu d'intérêt. Comme il était à prévoir, les demandes qui lui sont adressées et qui paraissent justifiées sont considérables et elle s'est déjà engagée pour 1,2 milliard de dollars. Ici aussi, l'Asie vient en tête avec 900 millions de dollars, dont plus de 850 pour l'Inde et le Pakistan; viennent ensuite l'Amérique latine avec 100 millions, l'Afrique avec 128 millions et l'Europe, représentée par la seule Turquie, avec 66 millions.

Cela était une modification importante de la philosophie de la Banque: passer du prêt classique au don ou au quasi-don. Une autre création, moins importante en volume mais qui n'est pas sans poids, a été celle de la Société financière internationale. Elle est destinée à encourager le développement de l'industrie et de l'entreprise privée dans les pays moins favorisés. En effet, nombreuses étaient les entreprises qui n'avaient pas les moyens de faire appel au marché financier mais qui ne désiraient pas invoquer la garantie de leur gouvernement. Or la Banque internationale et l'Association ne peuvent prêter qu'à des gouvernements ou avec leur garantie. La Société financière, au contraire, peut prêter directement aux entreprises, sans garantie. Ce sont encore les mêmes pays qui font partie de la Société financière, mais cette fois-ci au nombre de 80. Le total des opérations financées par elle se monte à 150 millions de dollars.

A l'intérieur même de la Société financière une double évolution s'est produite. Nous avons constaté assez vite que bien des opérations seraient facilitées si au lieu de ne faire que des prêts, la Société pouvait aussi prendre des participations en capital. Elle y fut autorisée en 1963 et cette forme de placement s'est multipliée rapidement.

Sur un autre plan, il est apparu également que l'une des façons les plus efficaces d'encourager l'industrie de pays sous-développés était de soutenir leurs banques de développement qui, elles, sont plus familières avec les conditions locales et qui peuvent jouer un rôle de catalyseur. Laissant la Banque les financer par des prêts, la Société financière a participé au capital de 16 banques de développement et s'est même fait représenter dans le conseil d'administration de 8 d'entre elles.

Mais il y a d'autres domaines dans lesquels un élargissement et un assouplissement de nos fonctions se sont révélés indispensables. Je voudrais en donner deux exemples. L'un concerne le type de projets auquel le financement de la Banque ou de l'Association peut être consacré. L'autre touche à l'assistance non pas financière mais technique que nos institutions sont de plus en plus amenées à offrir aux pays en voie de développement.

Types de projets

Prenons d'abord le type de projets que nous pouvons financer. Jusqu'à fin décembre, la plus grande partie des prêts de la Banque a servi à financer les secteurs suivants: électricité pour 34 %, transports pour 34 %, industrie pour 15 %, agriculture pour 7,5 % environ; le reste a servi à des fins plus générales ou à la reconstruction d'après-guerre. La répartition des crédits consentis par l'Association n'est pas très différente de celle-là¹, mais elle marque un intérêt plus accentué pour l'agriculture et, depuis quelque temps, pour l'instruction publique. Nous avons, en effet, été frappés par le fait que le progrès agricole était un élément indispensable, bien que trop souvent négligé, du progrès économique. Certes, les routes, les chemins de fer, les ports facilitent l'écoulement des produits agricoles; l'électricité est nécessaire aux industries de transformation, mais on a parfois tendance à considérer que l'amélioration de la production agricole en quantité et en qualité ne peut guère être encouragée que par l'infrastructure. Or, donner aux cultivateurs l'eau, les semences, les engrais, le crédit dont ils ont besoin, faciliter leur établissement sur des terres nouvelles, encourager l'élevage sont des processus lents mais non moins indispensables. Nous savons tous qu'une société paysanne ne modifie ses habitudes qu'à la longue. Plus la population est primitive, moins l'instruction publique est avancée, plus les traditions locales sont dictées par des systèmes sociaux différents des nôtres: classes, clans, chefs de village ou de tribu, et plus les efforts qui doivent être faits dans le domaine de la vulgarisation sont grands. Si l'on se souvient que, dans un grand nombre de pays en voie de développement, la croissance économique qui s'est produite au cours de ces dernières années n'a pas entraîné une augmentation de la production agricole, on comprendra l'insistance que nous mettons à trouver des projets agricoles qui, même difficiles à mettre en œuvre, puissent être vraiment utiles.

Que dire de l'instruction publique? Dans ce secteur nos premiers financements sont tout récents. Ils sont fondés sur la conviction que sans une formation intellectuelle et technique poussée ni les services publics, ni les entreprises, ni les services de vulgarisation, ni même les administrations gouvernementales ne pourront accomplir leur tâche. Le désir de développer l'enseignement est absolument général et je ne connais pas un pays où ce problème ne soit la préoccupation

¹ Répartition IDA: transports 39 %, agriculture 18 %, industrie 18 %, énergie 8 %, communications 6 %, éducation 4,5 % (fin décembre 1965).

constante aussi bien du gouvernement que de l'opinion publique. Mais bien souvent les gouvernements sont acculés à un choix difficile. Développer l'enseignement primaire est certainement nécessaire mais n'est pas suffisant pour donner à l'Etat les cadres dont il a besoin de façon urgente. C'est l'enseignement secondaire ou l'enseignement technique qu'il faut donc pousser par priorité. L'Unesco elle-même a donné ce conseil bien souvent. La Banque et l'Association partagent ce point de vue. Il s'agit ici, comme dans le domaine de l'agriculture, d'investissements dont la rentabilité est à long terme. Mais comme le temps presse et que les sommes nécessaires dépassent souvent ce que le budget courant du gouvernement peut assumer, il nous a paru légitime de nous intéresser très sérieusement à cet aspect du progrès.

L'Association internationale de développement a consacré jusqu'ici près de 60 millions de dollars à des projets d'instruction publique. La première opération, qui date de 1962, se montait à 5 millions de dollars et consistait à aider à la construction de 6 écoles secondaires et techniques en Tunisie. Depuis lors, la Tanzanie a bénéficié d'un crédit de 4,6 millions pour ses écoles secondaires, à savoir la construction de deux écoles nouvelles et l'agrandissement de 53 autres. Un crédit de 20 millions de dollars a été accordé à la Nigéria pour la construction et l'agrandissement d'écoles secondaires, techniques et normales. L'Afghanistan, le Maroc, le Pakistan ont également obtenu des crédits dans ce but. Au Pakistan, il s'agissait essentiellement d'établissements d'enseignement supérieur d'agriculture. Enfin, aux Philippines, c'est la Banque qui a accordé un prêt pour le développement des écoles techniques.

A mesure que notre intérêt pour ces deux domaines, agriculture et éducation, devenait plus vif, nous avons éprouvé le besoin d'établir des liens étroits avec les deux institutions internationales qui y consacrent tous leurs efforts. En 1964, nous avons conclu d'une part avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, la FAO, et d'autre part avec l'Unesco des accords aux termes desquels ces deux organismes nous aident à définir, à mettre au point et à contrôler la bonne fin de projets spécifiques qui sont de leur compétence.

Il n'est peut-être pas inutile non plus de souligner ici qu'il ne s'agit pas pour le groupe de la Banque de porter son attention sur des secteurs un peu nouveaux au détriment de ses intérêts antérieurs. Transports, énergie, communications restent au premier plan de nos préoccupations. Il s'agit simplement d'élargir légèrement l'éventail de nos activités.

Assistance technique

Sur un autre plan aussi notre action a dû prendre plus d'ampleur: celui de l'assistance technique. Les pays en voie de développement doivent faire un choix difficile parmi les domaines dans lesquels ils doivent intensifier leurs investis-

sements. Nous sommes tout aussi désireux que nos pays membres de les voir faire le meilleur usage possible de leur propre épargne et de l'assistance financière qu'ils peuvent recevoir de l'extérieur. Une conséquence directe de l'intérêt que nous leur portons a été le nombre de demandes d'assistance que nous avons reçues de leur part pour la préparation de leurs programmes, aussi bien sur le plan national que secteur par secteur.

Les formes que prend cette assistance technique sont si diverses que je ne puis en mentionner que quelques-unes: à plusieurs reprises, par exemple, un gouvernement a demandé à la Banque de l'aider à faire une étude en profondeur de la structure de son économie, de l'importance relative, présente et à venir, des différents secteurs afin de jeter les bases d'un programme de politique économique. Vingt-cinq pays se sont adressés à nous au cours des années et la plupart des études les concernant ont été publiées.

Sur un plan plus modeste, nous avons entrepris des études de secteurs, soit seuls, soit fréquemment en conjonction avec le Fonds spécial des Nations Unies. Tout comme les études générales, ce genre d'enquête peut évidemment mener à des opérations de financement par la Banque ou l'Association. Quelques exemples: étude de développement de la vallée de la Cauca, en Colombie; étude en commun avec la FAO du secteur agricole ou de l'élevage au Chili et en Uruguay; étude du secteur de l'énergie en Argentine, au Brésil, en Turquie, au Pakistan; étude de transports en Argentine, en Chine nationaliste et au Népal; et bien d'autres encore.

Il faut aussi signaler d'autres études qui n'ont qu'un lien fort ténu avec nos opérations de prêt: étude du marché financier au Chili et en Tunisie; de la fusion économique des Etats qui ont formé la Grande Malaisie; étude des réformes à apporter dans le périmètre d'irrigation du Gezira, au Soudan, qui comporte 1 million d'hectares et près de 1 million d'habitants.

Autre difficulté: plusieurs de nos Etats membres, qui savent dans quels secteurs ils désirent encourager le développement économique, éprouvent néanmoins de la peine à définir des projets précis et à les mettre au point. Il va de soi que chaque fois que nous étudions un projet nous avons l'occasion de faire quelques suggestions sur ses aspects techniques, administratifs ou financiers, mais définir et préparer un projet, c'est-à-dire l'amener au point où il peut être présenté à un organisme de financement, est une tâche compliquée. Nous avons consacré de plus en plus d'efforts à aider nos pays membres dans ce domaine. Dans ce but nous venons d'ouvrir deux bureaux permanents en Afrique, l'un à Abidjan, dirigé — soit dit en passant — par un Suisse, l'autre à Nairobi. Des experts en transport et agriculture y travailleront en conjonction avec les gouvernements locaux et, bien entendu, avec la Banque africaine de développement.

Je ne voudrais pas passer complètement sous silence l'utilité que présentent pour nos pays membres les études économiques que nous sommes amenés à faire dans nos opérations courantes. Ce serait une erreur de croire que nous nous contentons de choisir des projets viables et de leur apporter le financement dont ils

ont besoin. La Banque présente, chaque fois qu'une proposition de prêt ou de crédit est soumise à son Conseil d'administration, un document complet qui ne décrit pas seulement le projet, mais qui donne également une analyse aussi approfondie que possible de l'économie du pays. Il s'agit, en effet, de permettre aux administrateurs de porter un jugement sur les ressources humaines et matérielles du pays, la politique économique qu'il suit, ses chances de développement, l'évolution de sa balance des paiements, le niveau de son épargne et de son endettement et la mesure dans laquelle le passé peut permettre de prévoir les difficultés que réserve l'avenir et la manière dont l'Etat emprunteur pourrait y faire face. Ces études servent de guide à la direction de la Banque comme au Conseil d'administration pour décider du type d'assistance qui sera offerte. Pourra-t-on consentir un prêt normal de la Banque? Faut-il au contraire demander à l'Association d'accorder un crédit à des conditions de faveur? ou faut-il donner au même pays tantôt un prêt, tantôt un crédit?

Il va de soi qu'au fur et à mesure que les années s'écoulent, nos rapports avec nos pays membres deviennent plus nombreux, notre connaissance de leurs problèmes s'approfondit et qu'eux-mêmes se familiarisent de plus en plus avec nos méthodes et notre manière de penser — et c'est là une des raisons qui les entraîne à faire appel à notre assistance technique quand ils en ressentent le besoin.

Contributions des pays industrialisés

Je viens de décrire à grands traits l'aide financière et technique que nous pouvons apporter aux pays en voie de développement. Rien de tout cela ne serait possible si les pays industrialisés ne nous apportaient pas de leur côté un appui constant et substantiel. Je voudrais me tourner maintenant vers cet aspect du problème.

C'est essentiellement sur les pays industrialisés que nous comptons pour trouver les ressources financières dont nous avons besoin. C'est chez eux que nos emprunteurs passent la plupart des marchés de travaux et des commandes de matériel financés par nous. C'est chez eux que se trouvent les experts et les ingénieurs-conseils si nécessaires au monde en voie de développement.

Ressources financières

Pour commencer, voyons les ressources financières. La Banque a un capital de 21,6 milliards de dollars, dont 10 % seulement sont payables en espèces. Les Etats-Unis ont près de 29 % des actions, la Grande-Bretagne plus de 12 %, l'Allemagne et la France près de 5 % et l'Inde 3 ¾ %. Tous les pays industrialisés, et plusieurs des pays en voie de développement, ont mis tout ou partie de leur souscription en espèces à la disposition de la Banque qui a pu ainsi utiliser pour ses

prêts l'équivalent de 1760 millions de dollars. En outre, les bénéfices accumulés depuis dix-neuf ans sont importants. Capital et réserves dites disponibles atteignaient presque 2430 millions de dollars à la fin de décembre 1965.

Plus importantes encore sont les émissions d'emprunts sur les marchés financiers. Les 90 % du capital qui ne sont pas versés en espèces constituent un capital de garantie qui ne peut être appelé que pour faire face aux obligations découlant des emprunts. Ainsi que je l'ai indiqué au début, c'est en grande partie sur cette base que la Banque a pu émettre sur les marchés financiers des emprunts dont le total en circulation se monte aujourd'hui à 2735 millions de dollars en diverses monnaies. La plus grande partie est en dollars des Etats-Unis; viennent ensuite par ordre d'importance les marks allemands (pour l'équivalent de près de 400 millions de dollars), les francs suisses (187 millions de dollars ou 672 millions de francs suisses), les livres sterling, les florins, les liras, les dollars canadiens et les francs belges. Il y a eu 12 emprunts en francs suisses. Le dernier date d'avril 1965 (60 millions de francs suisses à 4 $\frac{3}{4}$ % et à 18 ans d'échéance, syndicat dirigé par la Société de Banque Suisse, le Crédit Suisse et l'Union de Banques Suisses). Notons en outre que les souscripteurs européens ont fréquemment acheté des obligations ou des bons émis par la Banque en d'autres monnaies que celle de leur propre pays. Ici aussi les banques suisses ont joué un rôle important. Non compris la BRI, elles ont acheté à plusieurs reprises des échéances diverses pour un total de 90 millions de dollars dont 5,6 millions restent en circulation.

Finalement, ressource non négligeable, la Banque vend des titres qu'elle détient en portefeuille et qui représentent les prêts accordés par elle, cela sans garantie. Les intérêts financiers suisses ont parfois pris part à ces opérations.

A l'Association internationale de développement, la situation est tout autre. Etant donné les conditions qu'elle consent à ses emprunteurs, elle ne peut évidemment pas avoir recours au marché financier. L'essentiel de ses ressources doit donc provenir de dotations que lui accordent les pays industrialisés, à savoir 750 millions de dollars en 1960 et une somme semblable en 1964. Notons au passage que la Suède a spontanément apporté plusieurs souscriptions supplémentaires d'un montant total de 15 millions. Quelques-uns d'entre nous espèrent qu'un jour la Suisse pensera à faire à IDA une dotation du même genre en dépit du fait qu'elle ne fait pas partie de l'institution. Enfin, la Banque elle-même, avec l'accord de ses gouverneurs, a affecté 125 millions de dollars sur ses bénéfices des deux derniers exercices à l'augmentation des ressources de l'Association. C'est qu'en effet le rythme auquel les demandes de crédit justifiées sont soumises à l'Association est tel que l'on peut déjà prévoir l'épuisement de sa deuxième dotation. Celle-ci est payable par annuités dont la dernière tombe en 1967, mais il est inévitable que dès avant cette date nous devrons aborder avec nos pays membres la question d'une troisième tranche.

Enfin la Société financière internationale a reçu de ses membres une dotation modeste d'environ 100 millions de dollars. Les quelque 110 opérations de financement qu'elle a réalisées depuis 1956 représentent un total d'environ 150 millions

de dollars. La majorité des engagements de la Société avait pour but de faciliter le financement d'entreprises étrangères qui cherchaient à s'établir dans un pays en voie de développement. La filiale d'une société suisse en Argentine a bénéficié de cet appui. En outre, sur son portefeuille existant, la Société a cédé des participations à divers intérêts financiers pour plus de 40 millions. Parmi les participants figurent aussi des groupes suisses.

Cependant les disponibilités actuelles de la Société financière apparaissent malgré tout fort exiguës, aussi ses statuts ont-ils été modifiés tout récemment de façon à permettre à la Banque de faire à la Société financière des prêts à long terme. Cela permettra à la seconde non seulement d'accroître son activité, mais encore d'augmenter sensiblement le montant moyen de ses opérations.

Ces précisions indiquent clairement à quelle variété de ressources financières nos institutions font appel. Le concours de nos Etats membres et celui de leurs marchés financiers y compris celui d'un Etat ami, la Suisse, nous sont indispensables sous les formes les plus diverses et ce sera plus vrai encore à l'avenir si, comme tout porte à le croire, nos activités continuent à croître.

Commandes et marchés

Venons-en maintenant aux problèmes pratiques que soulève le financement des commandes de travaux et d'équipement nécessaires à l'exécution des projets.

Le principe général appliqué dès l'origine par nos institutions est que la sélection des fournisseurs doit se faire par adjudication internationale. Des organismes internationaux comme la Banque ou l'Association ne sauraient se prêter à des opérations de financement liées à des exportations. Il est vrai que dans quelques-uns des prêts accordés à des pays industrialisés, comme la Belgique ou l'Italie, la plus grande liberté d'action fut laissée à l'emprunteur pour l'utilisation des fonds mobilisés grâce à la Banque. Mais d'une manière générale, la Banque a toujours exigé de ses débiteurs que les commandes d'équipement soient faites sur la base de la concurrence internationale. Cela inclut tous les pays membres de la Banque, plus la Suisse, en reconnaissance du fait qu'elle avait largement ouvert son marché à nos emprunts.

Des règles rigoureuses ont été imposées aux emprunteurs et elles sont observées de façon stricte. L'emprunteur doit faire des appels d'offres internationaux; il doit y procéder par voie de publications dans la presse locale et, s'il le désire, dans la presse étrangère et donner à cette occasion des précisions suffisantes pour que les soumissionnaires puissent présenter leurs propositions en toute connaissance de cause. A la date prévue dans l'appel d'offres, les soumissions doivent être ouvertes en public. C'est alors à l'emprunteur de faire son choix et celui-ci doit se porter sur le mieux offrant. La Banque est informée du choix fait par l'emprunteur et des raisons qui l'ont dicté. Si nous ne partageons pas les vues de

l'emprunteur, nous avons toujours la possibilité de suspendre le financement. En fait cela s'est déjà produit à plusieurs reprises.

Le résultat a été que la répartition géographique des commandes financées par nous est devenue de plus en plus internationale. Durant la période d'après-guerre les exportateurs et entrepreneurs américains avaient naturellement un rôle prépondérant. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Au cours des cinq derniers exercices, la proportion des fournitures provenant des Etats-Unis a varié entre 12 et 21 %, celles provenant du Royaume-Uni entre 3 ½ et 13 %, d'Allemagne de 7 à 11 %, de France de 2 ½ à 8 ½, d'Italie de 4 ½ à 6 ½ %, de Suisse de 2 à 3 % et de Hollande d'environ 2 %. Il s'agit là, bien entendu, de marchés de travaux publics aussi bien que d'exportations de matériel. Les noms des fournisseurs suisses qui reviennent le plus souvent n'étonneront pas: Brown Boveri, Sulzer, Oerlikon, Sprecher & Schuh, Motor Colombus, Landis & Gyr, Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey.

En fait, cela représente des versements importants aux industriels, aux entrepreneurs et aux ingénieurs-conseils des pays industrialisés. Au 31 octobre 1965, pour la Suisse, le montant s'élevait à 140 millions de dollars (634 millions de francs suisses), l'Allemagne atteignait 581 millions de dollars, la France 336 millions et la Hollande 87,3 millions.

Ingénieurs-conseils

Outre les contrats de travaux et les commandes d'équipement, j'ai mentionné les services demandés aux ingénieurs-conseils et aux experts. C'est que, en effet, ceux-ci ne sont pas négligeables. Les pays emprunteurs de la Banque ont l'occasion de faire appel à eux soit pour la sélection et la mise au point des projets, soit pour leur lancement, y compris l'appréciation des propositions des soumissionnaires. C'est l'emprunteur qui est responsable du choix de l'ingénieur-conseil, mais la Banque doit donner son accord sur la firme choisie par l'emprunteur. Elle est en effet directement intéressée à la bonne marche de l'opération et doit par conséquent non pas dicter le choix mais l'approuver.

Il arrive aussi que la Banque elle-même doive entreprendre certaines études, soit pour ses propres besoins, soit pour rendre service à ses pays membres. Si les spécialistes ne se trouvent pas dans notre personnel, il faut alors que nous choissions les experts dont nous avons besoin à l'extérieur. Il nous est fréquemment arrivé pour cela de faire appel non pas à des individus mais à ces sociétés d'ingénieurs-conseils.

Un troisième cas peut aussi se présenter dans le domaine de l'assistance technique. Nous pouvons avoir à recruter des missions d'experts, soit aux frais du Fonds spécial des Nations Unies, soit aux frais de notre propre budget d'assistance technique. En recrutant les consultants qui en feront partie, la Banque prend alors la responsabilité de leur choix, mais soumet leurs noms à

l'Etat qui a demandé la mission et c'est lui alors qui a un droit de veto sur les nominations proposées.

Un dernier détail en ce qui concerne les firmes d'« engineering ». Plusieurs d'entre elles ont des liens étroits avec des sociétés de matériel et de travaux qui pourraient normalement répondre à des appels d'offres entraînés par les projets à préparer. Pour que leur nom puisse être retenu comme consultant, la Banque demande que la société industrielle ou de travaux qui leur est associée s'engage à ne pas soumissionner quand les appels d'offres seront lancés. Le but de cette précaution est clair: il faut protéger le consultant contre le soupçon d'avoir favorisé un fournisseur au détriment des autres.

CONCLUSION

Dans ce bref exposé, je n'ai pu que souligner à quel point la Banque et ses organismes affiliés comptent sur les pays industrialisés dans toutes les phases de leur activité. Faute de pouvoir aller dans les détails, je voulais au moins donner un aperçu de la variété des domaines dans lesquels nos institutions coopèrent quotidiennement avec les pays exportateurs de capitaux — cette coopération étant la contrepartie de l'aide qu'elles peuvent apporter aux pays sous-développés. Pour conclure, je voudrais encore mentionner deux tentatives que fait actuellement la Banque pour essayer de rapprocher, malgré leurs divergences d'intérêts, les points de vue de ses différents Etats membres.

Ce que j'ai dit indique assez à quel point nous désirons encourager les mouvements de capitaux privés — et la Société financière en est un bon exemple. Mais tout à fait en dehors de notre activité propre, nombreuses sont les entreprises qui ont établi des filiales dans des pays sous-développés. Or, nous savons tous qu'au cours des années, surtout depuis la première guerre, des contestations entre entreprise étrangère et gouvernement se sont produites trop fréquemment et que leur règlement n'a pas toujours été jugé favorablement par tous les partenaires. Des procédures d'arbitrage ont parfois dû être établies. Elles ont en général permis d'apurer des situations délicates. La Banque a pensé que mettre sur pied non pas une procédure obligatoire mais un organisme auquel le recours serait possible si toutes les parties en cause le désiraient, serait rendre un service éminent à ses pays membres comme à l'entreprise privée. Aussi a-t-elle mis au point un *projet de convention pour le règlement des conflits internationaux en matière d'investissement par la conciliation ou l'arbitrage*. Il s'agit de constituer, sous l'égide de la Banque Internationale, un Centre qui pourrait désigner des arbitres ou des conciliateurs pris sur des listes soumises par les Gouvernements membres au cas où un Etat et une entreprise avec laquelle il peut se trouver en conflit s'entendraient pour soumettre au Centre le problème à résoudre. Le but peut paraître modeste, mais il est probable qu'à l'expérience un mécanisme comme celui-là peut rendre

des services signalés si un nombre suffisant de pays y souscrivent. L'accord prévoit que sur invitation du Comité directeur du nouvel organisme un pays non membre de la Banque pourrait y participer. C'est une allusion transparente à la Suisse.

J'en viens au second point: *la coordination de l'aide aux pays sous-développés*. Il ne vous a pas échappé que nous nous considérons un peu comme l'un des pôles du développement économique. De là à imaginer que nous y jouons un rôle prépondérant, c'est un pas que nous n'avons jamais franchi. Nous savons parfaitement bien que malgré l'augmentation récente de nos activités, notre contribution représente à peu près 15 % de l'aide donnée aux pays en voie de développement, défalcation faite de l'aide militaire et des investissements privés. C'est la raison même pour laquelle nous sommes si désireux d'établir une collaboration étroite avec tous ceux qui peuvent apporter leur assistance à nos Etats membres. Avec les autres organismes internationaux, nous avons pu établir une collaboration encourageante. Nous avons réalisé plusieurs opérations en commun avec la Banque Interaméricaine. Nous avons participé aux discussions du Comité d'assistance au développement de l'OCDE à Paris et le rapport d'une mission économique que nous avons envoyée en Turquie était destiné à ce Comité aussi bien qu'à la Banque Internationale. Avec le Fonds européen de développement nous avons tout récemment financé en commun des projets routiers en Mauritanie et en Somalie. Demain une collaboration devra s'instaurer avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement.

Les pays industriels ou leurs organismes d'aide bilatérale sont tout aussi désireux que nous de s'assurer que leur aide va à des projets prioritaires et dans les conditions les meilleures. Ils sont tout aussi préoccupés que nous par l'accumulation d'un endettement excessif chez un certain nombre de pays emprunteurs. Ils savent qu'il y a une juste mesure à observer entre l'endettement à court terme et l'endettement à long terme, et également entre celui-ci et l'assistance à des conditions de faveur ou sous forme de dons. Organiser des conférences périodiques où les participants étudient, généralement sur la base de rapports établis par la Banque, un programme de développement à financer et où ils discutent librement la mesure dans laquelle ils peuvent participer à son financement, tel est l'objet des groupements que nous avons mis sur pied sous le nom de consortiums ou de groupes de travail.

Les groupes de travail, ou groupes consultatifs, sont l'occasion d'un échange de vue entre les participants, la Banque et le pays bénéficiaire. On y examine l'économie du pays, les projets qui peuvent y être entrepris et les participants, sans avoir à s'engager pour l'avenir, indiquent ce qu'ils ont fait et ce qu'ils voudraient faire. Ce genre de consultation commence d'ailleurs souvent de façon parfaitement officieuse pour prendre ensuite une forme plus officielle. La Suisse s'est fait représenter dans les groupes consultatifs concernant la Tunisie, la Colombie, le Venezuela, la Nigéria et quelques autres (Thaïlande, Malaisie, Soudan, Equateur).

Je peux citer un cas qui montre à quel point des politiques en apparence divergentes peuvent s'harmoniser en pratique. Lorsque la construction du barrage de Kainji en Nigéria était sur le point d'être entreprise, il est apparu que le financement qui pouvait être assuré par la Banque était insuffisant. Divers pays européens étaient prêts à financer une partie des travaux, mais à condition que ceux-ci soient confiés à leurs propres nationaux. C'est la formule classique du financement « lié ». Des soumissions furent demandées et il fut possible d'accorder le contrat au mieux offrant parce que son gouvernement était prêt à consentir un crédit à long terme.

Dans d'autres cas, une étude en commun a encouragé certains des participants à adoucir les conditions de leur assistance financière. Il est vraisemblable que ce genre de conférences ou consultations ira en se multipliant. C'est à la fois dans l'intérêt des pays en voie de développement et dans l'intérêt des pays industrialisés.

Une dernière remarque en guise de conclusion. Le principe même de l'aide aux pays sous-développés a été quelquefois critiqué au cours des dernières années. Il est naturel que la charge qu'elle représente pour tous les pays qui y prennent part apparaisse parfois un peu lourde. Même si leur opinion publique ne commet par l'erreur de comparer développement et reconstruction, même si elle se manifeste par une impatience qui serait quelquefois justifiée par le temps requis pour accomplir un progrès réel, même si l'on accorde aux mobiles politiques ou culturels l'importance qu'ils méritent, il n'en reste pas moins que le fardeau paraît parfois bien pesant. C'est, à mon sens, que l'on tend à oublier deux facteurs fondamentaux. L'un est d'ordre égoïste et l'autre est plus profond. Lorsqu'on parle de l'intérêt commercial qu'il peut y avoir à encourager le développement, on ne pense souvent qu'aux commandes qui peuvent être immédiatement obtenues, mais il ne faut pas oublier le marché qu'à l'avenir le pays bénéficiaire de l'aide pourra offrir à tous les pays exportateurs quand il aura réalisé de sérieux progrès économiques. L'expansion du commerce international doit inévitablement bénéficier de l'amélioration du niveau de vie des pays moins favorisés. Sur le deuxième point, je me contenterai de rappeler cette vérité évidente que le progrès technique a éliminé la distance. Nous sommes à vingt-quatre heures des antipodes. Comment l'interdépendance des différentes fractions du globe ne se ferait-elle pas sentir dans notre vie de tous les jours ? Le sentiment d'une solidarité mondiale, qui autrefois était réservé aux âmes les plus élevées, est aujourd'hui ressenti par nous tous. En un mot le monde de l'avion à réaction a un sens plus aigu de sa solidarité que celui de la navigation à vapeur.